

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	20
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avec ce volume, s'achève la série d'instructions d'apologétique que M. le Curé de Saint-Vincent de Paul a commencée il y a douze ans. Il nous a donné successivement *Dieu et l'homme* — *Le Christ Jésus* — *L'Eglise catholique* — *Les Sacrements* — *La Morale dans ses principes* — *Nos devoirs envers Dieu* — *Nos devoirs envers le prochain* — et aujourd'hui *Nos devoirs envers nous-mêmes*. Tout le cycle du dogme et de la morale a donc été parcouru dans ces huit volumes, dont l'ensemble fournira aux chrétiens des raisons d'affirmer leur foi et aux incroyants des moyens de s'éclairer.

Ce dernier volume ne sera pas des moins intéressants. Il entre, avec toutes les ressources de l'expérience, dans les profondeurs de notre « moi », pour en analyser les puissances, les faiblesses et aussi pour signaler les attaques de l'ennemi du dehors. On lira avec profit les pages consacrées à la déformation de l'esprit par l'abus de l'esprit critique, les journaux, le roman, le théâtre, de même que les instructions sur le luxe, les arts, le sentiment du beau, la sérénité de l'âme. L'auteur ne déclame jamais, il raisonne, aussi excitera-t-il ses lecteurs à réfléchir par eux-mêmes. Il les portera également à mieux agir, car, dans toutes ces instructions, règne un esprit qui donne de la vie à mener un sens vraiment élevé et chrétien.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — La *Feuille officielle* publie les résultats de l'examen pédagogique des recrues en 1910. Voici la note moyenne de chaque district :

		1910	1909
Veveyse		6.27	6.91
Gruyère		6.79	6.87
Glâne		7.16	7.25
Broye		7.23	7.05
Sarine		7.59	7.01
Lac		8.—	7.60
Singine		8.36	8.17

La Veveyse, la Gruyère et la Glâne ont amélioré leur note en comparaison de celle de 1909 ; la Broye, la Sarine, le Lac et la Singine accusent une note moins bonne que celle de l'année précédente. La note moyenne du canton est 7.42 ; en 1909, elle était 7.26. Le recul est sensible. Voici la note moyenne par arrondissements scolaires :

Arrondissements.

		1910	1909
VII ^{me}	Veveyse, plus cercle de Vuadens .	6.46	6.88
V ^{me}	Gruyère, moins cercle de Vuadens .	6.76	6.88
VI ^{me}	Glâne	7.14	7.24
I ^{er}	Broye	7.23	7.07
IV ^{me} A	Ville de Fribourg	7.43	6.58
IV ^{me} B	Sarine-campagne et cercle de Cour-		
	nillens	7.80	7.24
II ^{me}	Ecole réformée	7.87	6.89
III ^{me}	Singine et cercle de Cormondes .	8.36	8.68

— Le conseil communal de la ville de Fribourg met au concours entre les architectes du canton l'élaboration des plans du groupe scolaire primaire du quartier du Bourg. Le jury chargé d'examiner les plans est composé de MM. Weck, syndic de la ville de Fribourg; Buclin, président de la Commission des écoles de la ville; Romain Schaller, architecte; Walter Joss, architecte, à Berne; Henry Baudin, architecte, à Genève, et Jungo, chef du service de l'Edilité de la ville de Fribourg, secrétaire.

Valais. — Le Grand Conseil vient d'adopter en seconds débats la loi sur l'enseignement secondaire; il l'a fait dans la mesure qui lui a paru concilier au mieux les intérêts financiers du canton avec ceux des différentes régions et des différentes langues. La loi, telle qu'elle vient de sortir des débats du Grand Conseil, peut affronter sans craintes l'épreuve du référendum obligatoire, à laquelle elle sera soumise le mois prochain.

Toutes les parties du pays ont reçu satisfaction : le Haut-Valais aura à Brigue un gymnase classique complet et une école industrielle inférieure. Les gymnases classiques de Sion et de Saint-Maurice ont reçu leur consécration. Sion verra se créer une école industrielle supérieure; Brigue et Saint-Maurice, une école industrielle inférieure. Les milieux industriels ont ainsi leur part. Le succès paraît donc assuré à la nouvelle loi.

— Le Conseil d'Etat vient de porter un arrêté qui confère aux communes l'obligation d'établir pour les enfants d'un développement intellectuel restreint des écoles spéciales, dont le programme sera approprié aux besoins et aux aptitudes des élèves. Cette obligation est imposée aux communes qui comptent dix enfants au moins ayant, pendant deux ans, fréquenté sans succès l'école primaire et dont l'état intellectuel réclame des

moyens spéciaux d'enseignement. Plusieurs communes peuvent se réunir pour créer une école. Le programme sera fixé par le Département de l'Instruction publique.

De son côté, l'Etat a ouvert à l'Institut de Géronde une école asile pour les enfants des deux sexes d'une intelligence insuffisante afin qu'ils puissent recevoir des leçons particulières. La direction est confiée à la Congrégation de la Croix d'Ingenbohl. Les enfants devront être âgés d'au moins 8 ans. Les frais de pension des élèves seront supportés par les parents intéressés et, à leur défaut, par la commune de domicile.

Vaud. — A la suite d'une entente entre plusieurs départements de l'instruction publique de la Suisse romande, un concours vient d'être ouvert pour l'élaboration d'un programme détaillé d'enseignement de la langue française (grammaire, vocabulaire, composition) dans les classes des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Toutes les personnes s'intéressant à l'école populaire sont invitées à prendre part à ce concours. Elles tiendront compte des conditions suivantes :

1^o Pour la grammaire, la méthode ne sera pas basée sur l'étude abstraite des parties du discours, mais prendra comme point de départ l'étude du mot en fonction dans la phrase ;

2^o Le programme sera rédigé sous forme de table des matières détaillée et raisonnée ;

3^o La matière sera répartie en cinq années d'études à partir de l'âge de neuf ans et divisée en deux volumes. Le projet sera précédé d'un plan succinct de l'enseignement du français dans les années antérieures (1^{re} et 2^{me} années) ;

4^o Les auteurs indiqueront brièvement comment ils comprennent l'enseignement du français à l'école primaire et les conditions que doit remplir un bon cours de langue.

Une somme de 1,000 fr. est destinée à récompenser les meilleurs travaux. Ceux-ci seront jugés par une commission intercantonale nommée par les départements de l'instruction publique.

Les manuscrits doivent être adressés au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud avant le 1^{er} mars 1911, à 6 heures du soir. Ils ne seront pas signés, mais pourvus d'une devise qui sera répétée sur un pli contenant le nom de l'auteur. Le pli ne sera ouvert qu'après le prononcé du jury.

Les auteurs des manuscrits primés n'auront aucun droit acquis à la rédaction définitive du cours de langue.

Tessin. — La loi scolaire dont on discute actuellement le projet entraînera, dans le cas où elle serait adoptée, un sur-

croît de dépenses très sensible. Le Conseil d'Etat, dans un message au Grand Conseil, déclare que les écoles supérieures exigeront 38,500 fr. de plus ; les écoles élémentaires 129,400 fr. ; la gratification immédiate aux instituteurs absorbera 19,000 fr. Total de l'augmentation : 210,000 fr. De ce chiffre, il faut déduire les 70,000 fr. du subside fédéral aux écoles primaires, qui sont employés actuellement à l'amélioration du sort des instituteurs. Il reste donc un surcroît de dépenses de 140,000 francs.

Genève. — La Société pédagogique de Genève vient de publier le compte rendu de l'assemblée générale qu'elle a tenue pour discuter, entre autres questions, l'enseignement de la grammaire à l'école primaire. M. Claparède se demande si les règles apprennent à bien parler, il croit que le mauvais parler provient surtout de l'emploi de mots imprécis et de locutions vicieuses. Il indique les résultats d'une expérience faite à Paris : pendant 5 ou 6 mois, une classe de garçons a été mise au régime de l'étude par cœur de bons auteurs et une classe parallèle a continué l'étude de la grammaire. Il en est résulté que le premier groupe a progressé dans la proportion de 73 % et le second du 57 %. Il s'en suivrait qu'au point de vue de l'élocution et de la composition le rôle de la grammaire est infime ; il reste par contre important au point de vue de l'orthographe. M. Vignier a exprimé l'avis que le nombre des heures de leçons consacrées au français est peut-être insuffisant. Quant à la grammaire, il faut parler non de la supprimer, mais d'en réformer l'enseignement. Son influence salutaire est indéniable. De l'ensemble des déclarations, il semble bien résulter que la Société pédagogique est favorable à une rénovation de la grammaire à l'école.

L'enseignement du français au Japon. — Il existe au Japon une école qui porte le nom d'*Etoile du Matin* et qui a été fondée en 1888. Elle avait 200 élèves en 1902. Elle en comptait 700 en 1907. Parmi les pères de ces élèves, elle compte 28 généraux ou amiraux, 93 officiers supérieurs, 9 ministres ambassadeurs ou consuls, 10 députés ou sénateurs. Un comité d'honneur comprenant 64 notables japonais dont 6 ministres s'est occupé récemment d'agrandir les locaux de cet important établissement scolaire qui est le seul à enseigner le français. Cette école est dirigée par les Marianites.

L'enseignement dans le Sahara. — Tous les centres de population du Sahara sont pourvus d'écoles pour les Européens et les indigènes. Il existe même des écoles d'indigènes.

nomades qui suivent des tribus dans leurs migrations. En 1906, on comptait dans l'ensemble des territoires du Sud 43 écoles publiques dont 8 sédentaires d'indigènes et une nomade. Le personnel comprenait à cette date 68 maîtres ou maîtresses dont 31 Français et 37 indigènes. Le nombre des élèves dépasse aujourd'hui 3,000. Les instituteurs visent avant tout à ce que les élèves puissent parler le français usuel, faire leurs comptes et entretenir une correspondance commerciale.

AVIS

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la Commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1911, pour l'obtention ainsi que le renouvellement du brevet primaire, sont appelés à formuler une appréciation raisonnée :

A. Examens du brevet.

Racine, Britannicus, annoté par Figuière (Poussielgue) ; Buffon, Discours sur le style (Hachette).

B. Examens du renouvellement.

Fénelon, Aventures de Télémaque, texte revu par l'abbé Martin (Poussielgue) ;

Anthologie des Poètes français, XIX^{me} siècle (Lemerre) ; dans ce dernier ouvrage, s'en tenir aux morceaux choisis de Victor Hugo, Lamartine et Alfred de Musset.

Fribourg, le 22 novembre 1910.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

Georges PYTHON.
